

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/06/2025

Séance du Lundi 23 Juin 2025

DATE D'AFFICHAGE

LE : 24/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le lundi vingt-trois juin à 21h15, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 19 juin 2025, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir donné à M. PARIS), Tom KUBLER, Christian MAZURE (pouvoir donné à Mme MARTINEZ), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Délibération : demande de huis clos pour affaire sensible.

Selon l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Conformément à cet article et compte tenu du caractère sensible concernant l'ordre du jour, Madame le Maire, Hélène MARTINEZ, propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos.

Il est procédé à un vote public à main levée.

Le résultat est le suivant :

Pour : 10+2 pouvoirs

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Considérant le caractère sensible de l'ordre du jour, le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de se réunir à huis clos pour cette séance.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 23 juin 2025
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS Jean-Yves

